

DOSSIER D'INSCRIPTION : ftsaaa/2019

Du 11 au 25 juin 2019

RALLYE ULM TUNISIE 3



RALLYE ULM TUNISIE 3

Conditions générales

PRÉSENTATION

- > Ce RALLYE «RALLYE ULM TUNISIE 3 », dans sa troisième édition permettra à chacun de satisfaire sa passion du voler. Chaque jour, notre objectif c'est de voler en toute **Sérénité et Sécurité**, sans exclure le **plaisir et la convivialité**.
- > Les étapes de liaison (voir la carte de la Tunisie) et Des terrains intermédiaires permettront à chacun de se ravitailler et de se restaurer.
- > Une information journalière sera faite sur les conditions météorologiques, les zones et espaces aériens traversés, les terrains de destination, ainsi que les terrains de dégagement.



Itinéraire retenu et dates

Du Mardi 11 juin au mardi 25 juin **2019**
 15 JOURS DE DIVERTISSEMENT ET DE LOISIR EN VOL DANS
 UN CADRE PROFESSIONNEL ET DE PLAISIR

AVERTISSEMENT

Compte tenu des aléas météorologiques à envisager ou des problèmes spécifiques de sécurité à prendre en compte, la direction du RALLYE ULMTUNISIE 3, pourrait, durant le voyage, être amenée à prendre la décision de modifier le calendrier initialement prévu.

Mardi 11 juin 2019	-Arrivée en vol direct à l'aéroport Tabarka (les formalités de la Police et Douanes à l'aéroport de Tabarka) -Arrivée en vol direct à l'aéroport ENFIDHA (les formalités de la Police et Douanes à l'aéroport d'ENFIDHA) -NUITEE A TABARKA et HAMMAMET
Mercredi 12 juin 2019	-Arrivée en Ferry à la Goulette et cheminement routier vers Zaghuan -Zaghuan (OUVERTURE DU RALLYE) -NUITEE A HAMMAMET
Jeudi 13 juin 2019	- Décollage de ZAGHOUAN vers GAFSA (escale) - Décollage de GAFSA vers Tozeur - NUITEE A TOZEUR
Vendredi 14 juin 2019	-vols locaux TOZEUR -Navigations aériennes programmées -NUITEE TOZEUR
Samedi 15 juin 2019	JOURNEE DE REPOS Les activités sont aux choix : -Visites touristiques aux sites et Oasis OU -TOUR avec des 4*4 star wars ,chebika , tamaghza ET - DINER SOUS TENTE EN GROUPE
Dimanche 16 juin 2019	-Décollage de TOZEUR vers KEBILI - vols locaux (navigations aériennes programmées) NUITEE A KEBILI
Lundi 17 juin 2019	- Vol locaux KEBILI (navigations aériennes) - NUITEE KEBILI
Mardi 18 juin 2019	- Décollage de KEBILI vers ZARZIS - Vols locaux (Navigations aériennes programmées) - NUITEE A ZARZIS
Mercredi 19 juin 2019	- - Vols locaux et baptêmes de l'air (MATINEE) - Visite DJERBA (APRES-MIDI) - NUITEE A ZARZIS
JEUDI 20 JUIN 2019	-Vols locaux ZARZIS (Navigations aériennes programmées) Baptêmes de l'air Participation a ZARZIS AIRSHOW -NUITEE A ZARZIS
Vendredi 21 JUIN 2019	-Décollage vers GABES -Vols locaux (baptême de l'air) - NUITEE A MATMATA
Samedi 22 juin 2019	-Décollage de GABES vers SFAX - Vols locaux Sfax (navigations aériennes programmées) - NUITEE A SFAX

Dimanche 23 juin 2019	- Décollage vers ZAGHOUAN - Vols locaux Zaghoun (Navigations aériennes programmées) - NUITEE A HAMMAMET
Lundi 24 juin 2019	- Vols locaux Zaghoun - Baptêmes de l'air - NUITEE HAMMAMET clôture du rallye
Mardi 25 juin 2019	- HAMMAMET vers TUNIS - Décollage vers TABARKA ou ENFIDHA - Décollage vers SARDAIGNE ou SICILE Embarquement FERRY (carburant)

Du Mardi 11 juin au mardi 25 juin 2019

INSCRIPTION

VOUS POUVEZ AUSSI VOUS INSCRIRE PAR MAIL : maherattar24@gmail.com

Pour des raisons de confort et d'organisation, le nombre d'appareils inscrits sera limité à 15. C'est l'ordre chronologique de réception des dossiers d'inscription (E-mail ou formulaire en ligne) qui déterminera l'ordre des numéros de participation.

À la clôture des **15 appareils** engagés, une liste d'attente sera ouverte, elle permettra de pourvoir à d'éventuels désistements de dernière heure.

Des spectateurs aimant les sports aériens peuvent participer aux tarifs des accompagnateurs.. Il est donc vivement conseillé d'envoyer le dossier **complet** dans les meilleurs délais.

AVANT LE 20 AVRIL 2019

Participation financière

Pour rejoindre en vol le RALLYE ULM TUNISIE 3 , les frais de participation sont fixés comme suit :

			Mettez une croix (X)
Inscription	Pilote CDT de bord (vol)	1350 €	
Inscription	Copilote/Passager (vol)	1100 €	
Inscription (billet d'avion compris)	Assistant/Accompagnateur (sol)	1200 €	
Chambre single (option) (Durant toute la période du rallye)	Personne	500 €	

Pour rejoindre en Ferry le RALLYE ULM TUNISIE 3, les frais de participation sont fixés comme suit :

			Mettez une croix (X)
Inscription	Pilote CDT de bord (vol)	2750 €	
Inscription	Copilote/Passager (vol)	1100 €	
Inscription (Sans voiture)	Assistant/Accompagnateur (sol)	1250 €	
Inscription (Avec voiture)	Participant (sol)	1500 €	
Chambre single durant toute la période du RALLYE (option hôtel)	Personne	500 €	
Cabine single FERRY (option)	Personne	400 €	

Les frais de la participation couvrent la prise en charge totale des participants et de leurs équipements durant l'événement.

- 1**-Le billet du FERRY **aller-retour : Marseille – Tunis** (11/06/2019) et **Tunis - Marseille** (25/06/2019) avec installation à bord du bateau dans des cabines avec couchettes (en option cabine single sur demande).
- 2**-Le transport des équipements (voiture- remorque- ULM- équipage : FTSAAA)
- 3**-L'hébergement, durant le Séjour, dans des Hôtels 4/5 Etoiles, (en option : Chambre single sur demande) : (FTSAAA)
- 4**-Le petit-déjeuner, repas du soir chaque jour à l'hôtel, repas de midi sur site ou à l'hôtel à la charge de la FTSAAA
- 5**- La fourniture d'un fly-book journalier, d'une pochette VFR (FTSAAA)
- 6**- L'acheminement des effets personnels chaque jour par voie routière(FTSAAA)
- 7**-La livraison de carburant sur tous les terrains d'accueil (sans restrictions : FTSAAA)
- 8**- La consommation du carburant durant toutes les étapes du Tour(FTSAAA) (sans restrictions)
- 9**-Assistance mécanique (FTSAAA)
- 10**-Assistance médicale (FTSAAA premiers soins)
- 11**-En cas de "vache" malheureuse, rapatriement de l'appareil vers l'endroit le plus proche où il pourra être abrité (À l'étape : Zaghouan FTSAAA).
- 12**-Dans chaque étape les ULM sont gardés de nuit (FTSAAA)

Règlement

Il est à effectuer :

Par Virement bancaire à l'ordre du :

**Bénéficiaire : FEDERATION TUNISIENNE DES SPORTS AERONAUTIQUES ET
LES ACTIVITES ASSOCIEES**

Compte: RIB : 14807807101700633269 / IBAN: TN59 14807807101700633269

Banque de l'habitat

Branche El-Mourouj-Tunis, Tunisie

Nota : l'Organisateur retient comme interlocuteur responsable officiel le pilote commandant de bord qui effectuera notamment tout paiement au nom de l'équipage. Sauf cas de force majeure, l'inscription restera acquise à l'organisateur en cas de désistement de votre part..

Annulation

Les conditions du présent dossier d'inscription ne sont pas contractuelles. En cas de modification fondamentale de notre part dans l'organisation du **RALLYE ULM TUNISIE 3** vous pourriez sans frais annuler votre participation. Si, pour quelque raison que ce soit, le Tour aérien était annulé par l'organisateur, vous en seriez individuellement averti et intégralement remboursé des sommes versées

**Date
limitée d'inscription:**

La date limite d'inscription est fixée au 20 avril 2019

Programme type d'une journée

6h 00 à 7 h 00 : Petit-déjeuner

8 h 00 : Briefing navigation et météo

À partir de 8 h 30 : Décollage des ULM pour l'étape de liaison Arrêt sur le terrain intermédiaire – Repas -
Avitaillement

Après-midi : Arrivée sur le terrain étape, installation

- Vols locaux 15 h 00 à 18 h 00 : vols locaux ou Des visites Touristiques de
découverte (au choix)

20 h 00 : Diner

21h :00: Briefing navigation et météo

22 h 00 : Soirée libre

**Dès votre dernier atterrissage sur le terrain étape, le plein sera effectué par vos soins
afin que l'appareil soit prêt à décoller le lendemain matin
(réservoir plein = moins de condensation dans le réservoir la nuit)**

Renseignements/Administration

FTSAAA est organisatrice du RALLYE ULM TUNISIE 3

Adresse : Résidence Ibn Zaidoun Riadh ElAndalous 2058 Ariana Tunisie Site

web:www.ftsaaa.com

Tel : +216 31 404 044 / +216 70 822 211

Fax : +216 70 822 209.

>Commissaire Général

Mr ATTAR Maher : Président de la FTSAAA

Commissaire Général du RALLYE ULM TUNISIE 3

Tél : 00216 28 610402- 0021692209049 - 0021624020461

Responsables FTSAA FAX : +216 70 822 209 TEL : +216 70822211

E-mail: maherattar24@gmail.com

Moyens du RALLYE ULM TUNISIE 3

- > Une équipe de direction des vols avec un Commissaire Général, un Directeur des Vols.
- > Une équipe technique et administrative
- > Une équipe médicale composée de :
 - **Un médecin (premiers soins)**
 - **Protection civile et pompiers sur terrain, hôpitaux locaux en alerte.**
 - **Bateau et hélicoptère SAR en alerte sur base dès le survol du FIR Tunisien.**
 - **Un officier militaire accompagnateur / observateur.**
 - **Durant la nuit les avions sont gardés par des gardiens à la charge de la FTSA**
 - **Les voitures et les remorques sont abritées à Zaghouan à la charge de la FTSA**

Règlement RALLYE ULM TUNISIE 3

Conditions d'inscription

> Le **RALLYE ULM TUNISIE 3** est ouvert à tout pilote, détenteur d'un brevet de pilote d'ULM concernant la classe d'ULM piloté. Il doit être titulaire d'une assurance en Responsabilité Civile ainsi que d'une Individuelle Accident auprès d'une assurance couvrant la pratique aérienne en Tunisie. Il doit posséder la qualification radio, apposée sur son brevet de pilote ULM.

> **Un dossier d'inscription au RALLYE ULM TUNISIE 3 ne sera pris en compte que s'il comporte au minimum les fiches d'inscription complètes du pilote, du copilote ou du passager, leurs photos d'identité, les photocopies de leurs cartes d'identité ou passeports (partie identification et partie validité) et de leur licence, le formulaire signé de l'Acceptation des risques, des Conditions Générales du règlement du RALLYE ULM TUNISIE 3.**

Si l'inscription est réalisée en ligne, les copies des documents ULM exigés ci-dessus, accompagnées du formulaire d'acceptation signé, devront parvenir au Secrétariat de FTSA par poste dans les 15 jours à partir de la date d'inscription internet, sous peine de voir le dossier écarté OU par email : maherattar24@gmail.com

ATTENTION

> Le passager non pilote d'un équipage **DOIT** également être titulaire d'une assurance "Individuelle Accident". Cette dernière assurance n'est cependant pas nécessaire si le pilote a souscrit une « **assurance individuelle accident passager** ».

Documents

> Pour l'ULM engagé, le pilote doit posséder une carte et une fiche d'identification, ainsi qu'une licence de station d'aéronef ULM. **L'ensemble des documents doit être en cours de validité.**

> Le pilote et le copilote (s'il y a lieu), joindront donc à leur dossier d'inscription une photocopie des documents suivants :

- **Licence ULM,**
- **Attestation d'assurance R.C.+I.A.**
- **Carte d'identification et fiche d'identification de l'ULM,**
- **Licence de station d'aéronef ULM avec la qualification radio apposée sur le brevet.**

.> Le passager non pilote joindra la photocopie de l'attestation de son assurance Individuelle Accident (sauf si son pilote a souscrit une « assurance individuelle accident passager »).

> Tout document en cours de délivrance devra **impérativement être envoyé avant** :

Le 20 AVRIL 2019

- ❖ Pour les arrivées en ferry PILOTE ou PARTICIPANT (SOL), prière d'envoyer :
 - Une copie de la carte grise véhicule
 - Une copie de la carte grise remorque
 - Dimensions de l'ensemble : hauteur+largeur+longueur.

Dispositions générales

- > Le parcours détaillé qui vous est proposé n'est pas contractuel et pourra être modifié à tout moment par l'organisateur pour des raisons de météo, de sécurité ou en cas de force majeure.
- > Chaque journée fera l'objet d'une (ou plusieurs) étape(s) de liaison qui fera (ont) rejoindre l'étape du soir. Un terrain intermédiaire (ou plusieurs) avec possibilité de ravitaillement sera (seront) prévu(s) pour chaque étape si besoin.
- > Un briefing le soir fixera le parcours du lendemain, donnera les consignes de navigation et les dernières prévisions météorologiques. Un briefing matinal redonnera les dernières prévisions météo ainsi que les consignes de vol journalières.
- > Les petits déjeuners, dîners et soupers seront assurés par l'organisateur. Les petits déjeuners et soupers seront servis à l'Hôtel, les repas de midi seront organisés sur site ou à l'Hôtel.

L'absorption de boissons alcoolisées par les pilotes est absolument interdite durant la journée de vol et donc en particulier lors du déjeuner, notamment sur les terrains des étapes intermédiaires.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner l'exclusion du pilote en infraction avec ce point

du règlement du Tour ULM, accepté librement en toute connaissance.

- L'hébergement se fera dans des hôtels 4 et 5 étoiles.
- En cas de modification du parcours à cause de la météo, l'organisateur se chargera d'organiser au mieux les repas et l'hébergement.
- En cas de panne et d'atterrissage hors des terrains d'accueil, une récupération de l'ULM sera faite par l'organisateur.

Comportement en vol - Règles de l'air

➤ Tout pilote qui d'une manière volontaire enfreindrait les règles de vol, ne respecterait pas les consignes de vol et de sécurité données par le Directeur des vols, le Commissaire Général, ou un membre du comité d'organisation, ou bien montrerait un comportement dangereux pourrait se faire exclure du Tour sur appréciation du DV et du CG.

➤ Le pilote commandant de bord reste à tout moment seul responsable de la conduite et de la poursuite de son vol, dans le strict respect des règles du vol à vue (V.F.R.). **Il se doit d'annuler son vol, de se poser si les conditions de vol à vue ne sont plus réunies, ou de prendre la décision de dérouter sur un aéroport de dégagement. La FTSAAA prendra en charge son hébergement, nourriture et le transport.**

➤ Le commandant de bord ne pourra en aucun cas, sous prétexte de sa participation au **RALLYE ULM TUNISIE 3**, rendre responsable l'organisateur des conséquences de son infraction des règles de l'air, du déroutement ou de son atterrissage.

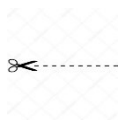
PARTENARIAT

Engagement standard

- Les participants au **RALLYE ULM TUNISIE 3** pourront se faire remettre un lot d'adhésifs logos du Circuit ULM, numéro d'appel et logos des partenaires du Circuit, ceci le jour du départ.
- Une partie d'intrados et d'extrados et du fuselage devront rester libres à cet effet, en cas de besoin.
- Ces adhésifs, s'ils sont fournis par l'organisateur, devront « **obligatoirement** » Être apposer avant le départ, **ainsi que le numéro de course**.
- Les commandants de bord s'engagent à respecter cette clause pendant toute la durée du **RALLYE ULM TUNISIE 3** ainsi que les accords de partenariat de l'organisation



Ces trois pages seulement sont à envoyer à la FTSAAA !



**SEULS LES PAGES DE L'ACCEPTATION DU REGLEMENT DU RALLYE ULM TUNISIE 3
SONT A REMPLIR, A SIGNER ET A ENVOYER PAR EMAIL OU PAR POSTE A LA FTSAAA POUR
L'INSCRIPTION AU RALLYE ULM TUNISIE 3.**

**Acceptation du règlement du RALLYE ULM TUNISIE 3 et des conditions générales
& DÉCLARATION D'ACCEPTATION DES RISQUES**

NOUS, SOUSSIGNÉS :

☐ **MONSIEUR, MADAME OU MADEMOISELLE**
: PILOTE DE L'ULM DE TYPE SUIVANT :

.....

ET IDENTIFIÉ SOUS LE

NUMÉRO :

:

☐ **MONSIEUR, MADAME OU MADEMOISELLE :**
CO-PILOTE ou PASSAGER DE L'ULM DU TYPE SUIVANT :

: ET IDENTIFIÉ SOUS LE NUMÉRO :

MONSIEUR, MADAME OU MADEMOISELLE :
PASSAGER AVEC VOITURE / ACCOMPAGNATEUR SOL / ACCOMPAGNATEUR VENANT PAR AVION
:

: MATRICULE ET TYPE DE VOITURE

VOL : compagnie :, venant de allant vers , date : heure dcl :

RECONNAISSONS SANS RÉSERVE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA PRÉSENTE « DÉCLARATION D'ACCEPTATION
DES RISQUES

» DRESSÉE EN DOUBLE EXEMPLAIRE REMIS D'UNE PART À L'ÉQUIPAGE, D'AUTRE PART À L'ORGANISATEUR.

LA FTSAAA ORGANISATRICE DU « CIRCUIT **RALLYE ULM TUNISIE 3** » RAPPELLE À L'ENSEMBLE DE SES
PARTICIPANTS LES PARAMÈTRES SUIVANTS QUI DÉFINISSENT LE RÔLE ET LES RESPONSABILITÉS DE

CHACUN, EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.

LA FTSAAA A ESSENTIELLEMENT POUR VOCATION D'ORGANISER MATÉRIELLEMENT UNE OPÉRATION DE LOISIR AÉRONAUTIQUE EN METTANT PRINCIPALEMENT EN PLACE LES STRUCTURES TECHNIQUES À MÊME DE FAVORISER DANS LES MEILLEURES CONDITIONS MATÉRIELLES POSSIBLES LA PRÉPARATION ET LE DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT, TOUT EN METTANT EN GARDE CHACUN SUR LES RISQUES PROPRES EN GÉNÉRAL À LA MATIÈRE AÉRONAUTIQUE ET SPÉCIALEMENT À CEUX PESANT SUR LE « CIRCUIT TOURISTIQUE AÉRIEN ULM TUNISIE 2017 ».

LES OBLIGATIONS DE FAIRE EXPRESSÉMENT SOUSCRITES PAR LA FTSAAA VISENT :

- > *AU REGROUPEMENT DES PILOTES D'U.L.M. ET DE LEURS PASSAGERS ANIMÉS PAR LE PLAISIR DU VOYAGE AÉRIEN,*
- > *À L'OBTENTION DES AUTORISATIONS DE TOUTE SORTE ÉMANANT DES AUTORITÉS AÉRONAUTIQUES*
- > *À LA MISE EN PLACE DE LA LOGISTIQUE ET DES STRUCTURES D'ACCUEIL SUR LES AÉRODROMES DU PARCOURS, PERMETTANT AUX CLAUSES ET CONDITIONS NOTAMMENT FINANCIÈRES DE LA PARTICIPATION, L'ACCUEIL DES PARTICIPANTS,*
- > *À L'ORGANISATION DE L'AVITAILLEMENT,*
- > *À LA MISE À DISPOSITION DES INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES D'OBSERVATION ET DE PRÉVISION, CHACUN DES PILOTES, COMMANDANT DE BORD, DEMEURANT CEPENDANT, CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION AÉRONAUTIQUE, SEUL RESPONSABLE DE LA DÉCISION D'ENGAGER LE VOYAGE À LA LECTURE DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES DONT IL DEVRA EN TOUTE HYPOTHÈSE AVOIR PRIS CONNAISSANCE PERSONNELLEMENT,*
- > *À L'INFORMATION DES ORGANISMES DE LA SÉCURITÉ SUR L'EXIGENCE DE VEILLE PENDANT LE PARCOURS,*
- > *AUX ACTIONS PRÉLIMINAIRES VISANT À LA MISE EN PLACE SOUS LES SEULS ET STRICTS CONTRÔLE ET DÉCISION DE CEUX CHARGÉS DES SECOURS ET SOUS LES PLUS EXPRESSES RÉSERVES VISÉES CI-APRÈS, LA FTSAAA NE SOUSCRIVANT EN RIEN LA MOINDRE OBLIGATION DE RÉSULTAT NI MEME DE MOYEN À CE SUJET PUISQUE NE POUVANT EN CONTRÔLER LES TENANTS ET ABOUTISSANTS.*

❖ LA FTSAAA ENTEND AINSI RAPPELER LES LIMITES DE SES INTERVENTIONS ET DE SES OBLIGATIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ DES VOLS ET NE SAURAIT EN RIEN SE SUBSTITUER AUX PRÉROGATIVES, EXIGENCES ET OBLIGATIONS QUI NE PÈSENT QUE SUR LE SEUL COMMANDANT DE BORD.

À CE SUJET, L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS A ÉTÉ ET EST ATTIRÉE :

-- SUR L'IMPÉRATIVE NÉCESSITÉ QUE CHACUN DES ÉQUIPAGES SOIT ÉQUIPÉ AU MINIMUM D'UNE RADIO EN ÉTAT DE MARCHÉ. EN OUTRE L'ORGANISATEUR DU TOUR SE RÉSERVE JUSQU'AU DERNIER MOMENT PRÉCÉDANT LES ÉTAPES DE PRESCRIRE TOUTE MESURE QU'IL JUGERAIT NÉCESSAIRE OU IMPÉRATIVE À LA SÉCURITÉ DES VOLS, CE QUE S'OBLIGE À RESPECTER SANS RÉSERVE TOUT PARTICIPANT.

IL EST ÉVIDENT QUE CE NE SONT LÀ QUE DES PRESCRIPTIONS MINIMUM ET DE BON SENS, LE COMMANDANT DE BORD DE CHAQUE ULM CONSERVANT SEUL LA TOTALE RESPONSABILITÉ DE DÉCIDER DANS LE CADRE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR, ET EN PARTICULIER DES DEVIS DE POIDS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ÉDICTÉS PAR LE CONSTRUCTEUR DE SON APPAREIL, DE L'EMPORT DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ SUPPLÉMENTAIRE, ET DANS LA MESURE OÙ LE SYSTÈME D'ARRIMAGE DE CES ÉQUIPEMENTS SERA ASSURÉ ET NE SERAIT PAS SUSCEPTIBLE DE CAUSER QUELQUE INCIDENT OU ACCIDENT QUE CE SOIT.

LA FTSAAA ET SES MEMBRES ORGANISATEURS OU DIRIGEANTS NE SOUSCRIVENT VIS-À-VIS DE CES RISQUES STRICTEMENT AUCUNE OBLIGATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, CHACUN DES PARTICIPANTS DEVANT - SEUL - DÉCIDER D'AFFRONTER LES VOLS ENVISAGÉS ET LES RISQUES QUI EN SONT LA SUITE ET LA CONSÉQUENCE, INDÉPENDAMMENT DES AVIS QUI SERONT FOURNIS PAR L'ORGANISATION SUSCEPTIBLES DE CONDUIRE À LA DÉCISION D'INTERRUPTION DÉFINITIVE DU **RALLYE ULM TUNISIE 3** NOTAMMENT POUR CAUSES MÉTÉOROLOGIQUES OU INFRACTION GRAVE TOUCHANT LA SÉCURITÉ.

LA FTSAAA NE PEUT DÈS LORS ET DE NOUVEAU QUE RAPPELER À CHACUN DES PARTICIPANTS L'IMPÉRATIVE NÉCESSITÉ DE FAIRE VÉRIFIER TOUT PARTICULIÈREMENT L'ÉTAT TECHNIQUE DE LA MACHINE UTILISÉE DANS LE STRICT RESPECT DES PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE FABRICANT ET/OU LES MOTORISTES DE CHAQUE U.L.M. CONCERNÉ, ÉTANT RAPPELÉ QUE LE CONTRÔLE TECHNIQUE QUI SERA EFFECTUÉ PAR L'ORGANISATION AVANT LE DÉPART N'EST DESTINÉ QU'À S'OPPOSER

– **DANS LE CADRE DU CIRCUIT RALLYE ULM TUNISIE 3**

– AU DÉCOLLAGE D'UNE MACHINE QUI PRÉSENTERAIT D'ÉVIDENTES DÉFAILLANCES TECHNIQUES ET NE SAURAIT REMPLACER L'OBLIGATION DE RÉSULTAT QUI PÈSE À CE SUJET SUR LE SEUL COMMANDANT DE BORD. LA FTSAAA ENTEND ENCORE RAPPELER EN PARTICULIER ET NOTAMMENT LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE R. 141-1 DU CODE DE L'AVIATION CIVILE AU TERME DUQUEL LES PILOTES SONT TENUS, AU COURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE, DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT RELATIF À LA POLICE DE LA CIRCULATION, À LA ROUTE ET AUX SIGNAUX ET DE PRENDRE TOUTES LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ÉVITER LES DOMMAGES. LES RESPONSABILITÉS ET LA VIGILANCE QUI INCOMBERONT AINSI À CHACUN DES PARTICIPANTS À L'OPÉRATION « **RALLYE ULM TUNISIE 3** » SERONT D'AUTANT PLUS FORTES QUE PLUS DE 15 APPAREILS PARTICIPENT À CETTE NAVIGATION, DE TELLE SORTE QUE LES RISQUES D'ABORDEMENT SERONT ACCRUS, IMPLIQUANT UNE ATTENTION DE TOUS LES INSTANTS NON SEULEMENT À L'OCCASION DES OPÉRATIONS

DE DÉCOLLAGE, MAIS ENCORE LORS DES OPÉRATIONS D'ATERRISSAGE QUI DEVRONT TOUTES ÊTRE EXECUTÉES DANS LES STRICTES CONDITIONS DÉFINIES PAR LA RÉGLEMENTATION AÉRIENNE.

LA PRÉSENTE DÉCLARATION A ÉTÉ SIGNÉE PAR LE PILOTE ET LE CO-PILOTE OU LE PASSAGER VISÉS CI-DESSUS QUI RECONNAISSENT EN AVOIR INTÉGRALEMENT PRIS CONNAISSANCE ET ONT PRIS LE TEMPS DE MESURER SANS RÉSERVE LA PORTÉE DE TOUTES LES DÉCLARATIONS ETOBLIGATIONS EXPOSÉES CI-AVANT.

Ils reconnaissent avoir pris de même connaissance :

- Des dispositions générales du règlement du RALLYE ULM TUNISIE 3 Des règles de comportement en vol et respect des règles de l'air présentées dans le présent dossier d'inscription et déclarent en accepter sans réserve les prescriptions et obligations.

À Date SIGNATURE DU PILOTE:.....

À DateSIGNATURE DU CO-PILOTE

PASSAGER / ACCOMPAGNATEUR (VOITURE / AVION /

FERRY).....

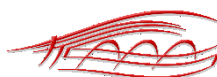
NUMERO PASSEPORT ET SIGNATURE :

>Important : un exemplaire de la Déclaration d'Acceptation des risques est à retourner, avec les documents de l'ULM exigés à l'inscription à la FTSA (sous quinzaine si inscription internet) complété et signé. Un exemplaire sera conservé par le Commandant de bord. **Sans ces documents, le dossier d'inscription ne sera pas accepté.**

FERRY (X)	VOL (X)
.....	

Merci pour votre confiance, je vous souhaite un excellent rallye et un très bon séjour parmi nous en Tunisie, merci !

*Maher Attar
Président FTSA*



Contactez : Email : maherattar24@gmail.com tel : 00216 28610402 / 0021692209049

